

NET

Michelle amie animaux

michellechagnon36.wordpress.com



23/02/2011

Nouveau projet de loi pro-chasse

23 Février 2011, by michellechagnon36

UNE PROPOSITION DE LOI PRO-CHASSE

www.ecologie-radicale.org

Une proposition de loi veule.

64 députés conservateurs, dont Jérôme BIGNON, président du groupe pro-chasse de l'assemblée nationale et Madame Muriel MARLAN MILITEILO, déposent une proposition de loi contenant les cadeaux annuels faits par le législateur français à sa majesté cynégétique.

Tous les dix huit mois, l'assemblée offre à la féodalité chasse des avantages, privilèges et hommages parfaitement ridicules.

Qu'y a-t-il dans cette nouvelle proposition de loi pro-chasse, la cinquième du règne de la droite ?

Tout d'abord, de dégradantes courbettes sur le thème : « les chasseurs protègent la biodiversité, informent sur l'environnement, favorisent la conservation des milieux naturels ».

Ceux qui savent apprécieront l'indigence de ces élus soumis.

La chasse tue des êtres sensibles, terrorise la faune, crée des déséquilibres écologiques en favorisant les espèces pourvoyeuses de viande et en détruisant les régulateurs naturels, perturbe la quiétude des campagnes, insécurise les randonneurs, perpétue des pratiques de braconnage telles que chasse de nuit, tendelles, gluaux, lacets, matoles ou **des rituels sanguinaires tels chasse à courre** et déterrage.

La chasse agresse l'animal, la nature et la conscience des humains humanisés.

Mais, pour les élus français, la chasse est un tabou intouchable.

Aussi, concrètement, **le législateur propose, cette année :**

De dispenser d'impôts fonciers les propriétaires de plans d'eau de chasse et platières.

Quand on sait que les huttes de chasse se louent à grand prix, il faut apprécier l'ampleur du **cadeau fiscal !**

L'article 8 de la proposition de loi suggère d'**autoriser les préfets à imposer aux propriétaires non-chasseurs, ayant placé leurs fonds en zones de non-chasse, des tirs de destructions d'animaux occasionnant des dégâts (sangliers).**

Voilà qui demeurera purement théorique mais qui est de nature à satisfaire la mentalité agressive d'un lobby qui ne supporte pas que des citoyens échappent à son emprise bottée et armée.

NET

Michelle amie animaux

michellechagnon36.wordpress.com



23/02/2011

Nouveau projet de loi pro-chasse

Puis, vous trouverez dans le texte des **aménagements techniques sur les territoires et plans de chasse avec possibilité d'ajouter chasses privées et associations communales de chasse agréées pour constituer des espaces cynégétiques.**

Ce législateur réitère l'autorisation d'utilisation du grand duc artificiel pour la destruction des animaux classés nuisibles et pour la chasse de ces animaux.

Il y a un décalage criant entre la mentalité servile des élus chantant les louanges du chasseur et l'état de l'opinion publique plus avancée sur la condition animale et le respect de la nature.

Maintenant, une petite question technique de pratique parlementaire :

Quelle différence y a-t-il entre une proposition de loi d'abolition de la corrida et une proposition de loi pro-chasse ?

Réponse :

La première est destinée à combler les protecteurs des animaux par une déclaration de principe jamais examinée.

La seconde deviendra une loi effective.

Cherchez la duplicité !

Et la démocratie dans tout cela !

Amis des animaux, cessez d'être dupes et complices

Sortez-les !.

CONVENTION VIE ET NATURE

MOUVEMENT D'ÉCOLOGIE ETHIQUE ET RADICALE

POUR LE RESPECT DES ÊTRES VIVANTS ET DES ÉQUILIBRES NATURELS.